

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10408

présenté par
Mme Rubin

AVANT L'ARTICLE 60

Rédiger ainsi la l'intitulé de cette section :

« L'assèchement organisé du financement du système de retraite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Ce titre étant mensonger, nous proposons une rédaction plus conforme à la philosophie réelle du texte.

La présente réforme assécherait le financement des retraites. Premièrement, par une forte baisse des cotisations pour les salaires annuels entre 120000 et 324000 euros. Soit un manque à gagner de l'ordre de 3.7 milliards d'euros par an. Deuxièmement, par un alignement vers le bas du taux de cotisation patronale public / privé . Soit un manque à gagner de 42 milliards d'euros par an (3.5 fois le déficit max attendu, par an !).

Par la réécriture de ce titre, nous entendons révéler au grand jour le réel projet du gouvernement : briser la soutenabilité actuelle du système des retraites pour le jeter en pâture aux fonds de pensions rapaces."